

raître devant un comité permanent de la Chambre des communes. Cette compagnie assure les services de chemin de fer, de navires à vapeur, d'hôtels et dirige l'industrie pétrolière, et nous devrions nous assurer si elle a bien exécuté son contrat.

Il est lamentable de penser que des gens paient maintenant \$12,800 pour une moissonneuse-batteuse combinée de moyenne dimension, et qui, pourtant, ne peuvent livrer un boisseau de blé au marché parce qu'il n'y a pas de contingents dans cette région. Si les gens ne peuvent livrer de blé, ils ne peuvent même pas verser le paiement initial sur ces moissonneuses combinées. Or, les gens s'entre-tiennent de la bonne récolte qu'il y a eue dans l'Ouest. Ils disent que les cultivateurs roulent sur l'or. Il n'y a pas d'argent dans l'Ouest tant que les agriculteurs ne vendent pas leurs céréales et qu'ils ne sont pas payés par la Commission canadienne du blé. Le cultivateur ne touche pas d'argent tant que le blé n'est pas vendu et livré. Les céréales ne peuvent être livrées aux éleveurs régionaux aujourd'hui, et cela constitue un grave problème.

Les libéraux peuvent amener une aussi nombreuse délégation de l'Ouest qu'ils le veulent; cela ne leur servira à rien. Savez-vous ce qu'un syndicaliste ouvrier m'a dit dans mon bureau? Libéral, il est allé au bureau du premier ministre (M. Pearson) pour lui demander d'agir. Cet homme habite Rockyford et si l'on conteste ses propos, je suis sûr qu'il ne répugnera pas à se faire connaître. Le premier ministre a dit: Vous n'avez pas voté pour nous; pourquoi nous préoccuperions-nous de vous? Si telle est l'attitude du gouvernement, il ne recueillera plus de vote dans l'Ouest puisqu'il nous aura abandonnés.

M. Walker: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis sûr que le député, qui est homme de loi, et que j'ai écouté avec un vif intérêt, ne voudra pas consigner au hansard des oui-dire. Je tiens à lui faire cette remarque maintenant, car je connais le député, et il est juste. Il est assez avisé pour savoir qu'on n'a pas le droit de consigner des témoignages sur la foi d'autrui.

M. Woolliams: Mon idée de témoignages sur la foi d'autrui et celle de mon honorable ami sont diamétralement opposées, monsieur l'Orateur. Il ne s'agit pas de oui-dire; ce cultivateur, membre de l'Union des Cultivateurs Unis de l'Alberta, m'a parlé ainsi. C'est l'exacte vérité.

Une voix: Quel est son nom?

M. Woolliams: Ne vous préoccupez pas de cela; je vous dis les faits. Si l'on en doute,

je vous donnerai son nom et vous pourrez lui écrire. Toutefois, je ne consignerai pas son nom au hansard; pourquoi le ferais-je? Cela inquiète mes bons amis car ces faits sont véridiques et ils savent que c'est vraiment ce qui se passe.

Pour en revenir au problème, je tiens à signaler que le service-voyageurs, le service-marchandises et toute la structure financière du Pacifique-Canadien, que nous avons subventionné, d'après le député de Burnaby-Richmond (M. Prittie), à raison de la somme imposante de 106 millions de dollars par année, devraient être examinés par un comité permanent.

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord): Monsieur l'Orateur, comme le Pacifique-Canadien est un système national de transport et comme je suis l'un de ceux qui se sont plaints du service au cours de la présente session, je ne vois pas pourquoi cette compagnie refuserait de comparaître devant un comité des transports si on lui demandait de le faire. J'estime qu'elle y est presque obligée.

Maintenant que j'ai consigné cela au compte rendu, j'aimerais dire quelques mots sur les autres aspects du bill. Bien qu'il ait trait à la structure financière et à l'activité des compagnies de chemins de fer, de télégraphe, de téléphone et de messagerie ainsi que des voituriers par eau qui relèvent de la Commission des transports en tant qu'entreprise d'utilité publique, il indique des certaines façons une tendance qui semble bien ancrée: une marée montante de paperasserie, et la réglementation croissante des entreprises privées par le gouvernement.

De nombreux petits hommes d'affaires m'ont dit que les formules qu'ils sont tenus de remplir pour les divers gouvernements leur donnent un surcroît de travail. L'une des principales raisons pour lesquelles notre pays a progressé en dépit de nombreuses difficultés, c'est qu'à l'époque des pionniers il y avait beaucoup d'espace pour ceux qui voulaient travailler et édifier une nation qui leur offrirait tant d'occasions. Bien que ce projet de loi ait trait aux services de transport et de communication, en ce qui concerne des règlements supplémentaires, on peut dire que ceux-ci ne sont qu'une partie des règlements supplémentaires qui pourraient être imposés à n'importe quel autre genre d'entreprises dans l'avenir. Ces entreprises sont déjà obligées de fournir des rapports au Bureau fédéral de la statistique et à la Commission des transports. Si quelqu'un veut des renseignements sur ces compagnies de transport et de communication, il n'a qu'à s'adresser au Bureau fédéral de la statistique.